

**Rapport de la Commission des finances du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR17.27PR
concernant
la 2^{ème} série de compléments au budget 2017**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 23 novembre 2017.

Elle était composée de Messieurs Jean-Claude DYENS, Thierry GABERELL, Olivier JAQUIER, Laurent ROQUIER, Ervin SHEU, Roland VILLARD et du soussigné, président, désigné rapporteur.

La délégation municipale était composée de M. Marc-André BURKHARD, Vice-syndic, et de M. Fabrice WEBER, chef du Service des finances. Nous les remercions pour les compléments d'explications et réponses à nos questions.

La Commission des finances apporte les commentaires suivants sur les différents postes du préavis :

La COFI constate que plusieurs crédits, portant notamment sur des aménagements de bureau ou des réfections de sol, sont inclus dans les préavis. La Commission estime que des dépenses de ce type devraient passer par le budget ordinaire.

170.3012.00 Salaire personnel auxiliaire.

Il semble qu'il s'agit de la création, par le biais d'un crédit complémentaire, d'un poste en emploi CDD, avec la perspective de l'inclure par la suite dans le budget ordinaire. La commission déplore le procédé et demande que la création de nouveaux postes passe systématiquement par le budget de fonctionnement. Ce n'est que de cette façon que les priorités peuvent être fixées, sans préempter les décisions par une création anticipée de postes.

431.3142.10 Entretien réseau routier, création d'un chemin et places de parc résidence Âge 3.
Le crédit concerne 3 places de parcs situées sur le domaine public communal.

431.3142.19 Entretien réseau routier, mis en conformité d'un passage à niveau.

Il s'agit d'un passage à niveau situé sur la commune de Cheseaux-Noréaz et qui donne accès aux forêts propriétés de la commune derrière la voie CFF Yverdon-Payerne. Le maintien de cet accès est impératif dans cette zone où des glissements de terrain se produisent régulièrement. La mise en conformité du passage était exigée par les CFF sous peine de fermeture définitive de celui-ci.

611.3060.00 et 611.3099.00 Police, frais de personnel.

Les montants sont indiqués par souci de transparence, mais ni la COFI ni le Conseil communal n'ont autorité sur ces dépenses.

811.31440.00, 821.31440.00, 831.31440.00, 833.31440.00

Il s'agit d'engagements couvrant les travaux urgents et indispensables pour remédier suite à des fuites et d'autres problèmes de canalisations. La somme totale de CHF 200'000.- est ventilée en quatre montants de CHF 50'000.- sur différents postes.

Vu la vétusté de nombreuses canalisations, les problèmes liés à leur mauvais état et les fuites récurrentes, la COFI propose d'augmenter à un niveau plus réaliste le budget ordinaire couvrant la réfection et remise en état des dites canalisations, pour éviter de devoir année après année, recourir aux crédits complémentaires. La récurrence de fuites importantes est malheureusement assez prévisible.

Voeux

La Commission des finances rappelle et complète les vœux qu'elle a exprimés en novembre 2017 :

Les crédits complémentaires doivent rester exceptionnels et ne concerner que de véritables urgences, nécessités évidentes ou opportunités uniques.

Les autres dépenses doivent passer par la procédure budgétaire normale, de même que la création de nouveaux postes au sein du personnel.

Si des revenus supplémentaires ne sont pas générés en contrepartie des dépenses supplémentaires, il serait souhaitable de montrer que des économies peuvent être faites sur d'autres lignes de budget afin de maintenir l'équilibre de celui-ci.

Conclusions :

En conclusion, la Commission des finances vous prie, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, à l'unanimité de ses membres, de prendre note de ses vœux et d'approuver le préavis tel que présenté par la Municipalité.



Pierre Hunkeler
Président

Yverdon-les-Bains, le 4 décembre 2017